

Les sujets évoqués en séance du 2 juillet 2013

Composition du conseil communautaire pour 2014

Suite à différentes remarques de plusieurs communes, le conseil communautaire propose une nouvelle répartition sur la base de 24 conseillers communautaires, se répartissant ainsi : Durtal : 9 conseillers ; Daumeray : 5 ; Morannes : 5 ; Les Rairies : 3 ; Montigné les Rairies : 2. Proposition adoptée.

Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2013-2014

Garderie : Adoption d'une augmentation de 2% des tarifs, soit :

- pour un quotient familial < à 737 € : Passage de 0,46 € la ½ heure à **0,47 €**
- pour un quotient familial > à 737 € : Passage de 0,77 € la ½ heure à **0,79 €**
- pour le dépassement d'horaire après 18H30 : maintien du tarif à **6,00 €**

Restauration scolaire : adoption des augmentations suivantes (2%) du prix du déjeuner :

- pour les enfants domiciliés à Daumeray, passage de 2,60 € à **2,65 €**
- pour les enfants domiciliés hors communes, passage de 3,15 € à **3,21 €**
- pour les adultes, de 5,00 € à **5,10 €**

(Casse volontaire de vaisselle : tarif 2012 de remplacement maintenu à 2,00 € l'unité pour une assiette, un verre ou un couvert cassé.)

Création d'une régie communale « Permis pêche »

Des permis peuvent être délivrés aux particuliers qui le demandent pour pêcher dans l'étang communal situé près de la salle des fêtes. (prix pour un adulte, : **15,24 €** (2 lignes) et pour un enfant : 5,00 (à partir de 10 ans). Une nouvelle régie est créée pour que le paiement de ces prestations s'opère directement en mairie.

Comptabilité : passage au PES V2 (nouvelle norme bancaire européenne)

La mise en place de la norme SEPA, nouveau format bancaire européen avec IBAN et BIC, sera effective à compter du 1er février 2014. Ceci entrainera des changements dans les procédures comptables (mise à jour de l'ensemble du fichier fournisseur -suppression des RIB- ; télétransmission de l'ensemble des pièces comptables ; achat d'une signature électronique indispensable pour la télétransmission ; mise en place du mandat de prélèvement qui remplacera les demande et autorisation de prélèvement actuellement en cours). Accord est donné pour inscrire la commune en phase de test.

BUDGET COMMUNAL - Décision modificative n°1

Accord pour une dépense non prévue initialement concernant les travaux de rénovation dans la salle de l'Abbaye : isolation supplémentaire du plafond de la dernière salle pour un montant de 2 000 €, à valoir sur la ligne « dépenses imprévues.

Contribution 2013 à verser à l'école privée

Le calcul de la contribution à verser à l'OGEC de l'école privée en 2013, est basé sur le coût moyen d'un élève de l'école publique en dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2012 (1615,45 € en maternelle ; 414,50 € en primaire). Le nombre d'élèves de Daumeray retenus est de 66 (19 en maternelle et 47 en classes élémentaires) => montant de la contribution adopté par le conseil **50 175,05 €**.

Demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement des enfants hors communes scolarisés à l'école publique de Daumeray

Le coût moyen des fournitures pour l'année 2012 s'élevait à 73,75 € par élève. Une participation financière sera demandée pour les enfants hors commune, près des mairies.

Demande d'un droit de place

Il n'est pas donné suite à la demande de droit de place pour la vente de Kebab le vendredi soir de 17h00 à 22h00. Les élus souhaitent favoriser l'activité des commerces de proximité.

Demande d'un terrain de BMX

Une demande formulée par courrier de jeunes enfants de Daumeray porte sur une mise à disposition d'un terrain pour y faire du BMX. A voir en association avec la Communauté de communes pour l'éventuelle réalisation de projet.

Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

Accord pour un renouvellement dans la limite de 800 000 €, avec le Crédit Agricole (durée 12 mois)

Réalisation d'un prêt avec le Crédit Agricole

Concernant le financement des travaux de la nouvelle station d'épuration (budget annexe assainissement), accord pour un montant de 250 000,00 € (taux fixe de 4,03%, durée : 240 mois).